



WWW.SDEC-ENERGIE.FR

Dialogue

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

ÉNERGIES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

N°85
Oct.
2022



ENJEUX

LES COLLECTIVITÉS FACE À LA FLAMBÉE DES PRIX

LA FORCE DU GROUPEMENT D'ACHAT ET LES NÉCESSAIRES ÉCONOMIES

PAGES 4 et 5



TRANSITION

PAGES 2 et 3

VÉHICULES ÉLECTRIQUES
NOUVELLES BORNES DE RECHARGE :
LA CONCERTATION SE POURSUIT



SUR LE TERRAIN

PAGE 6

LISIEUX SIGNE UNE CONVENTION
POUR CINQ ANS

EN MISSION

PAGE 8

NOUVELLE DIRECTION
ET CROISSANCE DES
DEMANDES

PAROLE À...

PAGE 8

XAVIER PINTAT
PRÉSIDENT DE LA FNCCR
SUR LE 38^E CONGRÈS NATIONAL



ÉDITORIAL

COUP DE FROID

Après la crise sanitaire, la crise énergétique ! Nous faisons actuellement face à la plus grave crise énergétique depuis le choc pétrolier de 1970. Afin d'éviter les coupures cet hiver, il faudra tous que nous ayons les bons réflexes et que nous réduisions nos consommations d'électricité et de gaz. Si les particuliers réduisent leurs dépenses, on attend naturellement que les services publics et les collectivités en fassent autant.

Pour cela, le SDEC ÉNERGIE redouble d'effort pour accompagner les collectivités et mise sur deux axes : tout d'abord, sur la force des groupements d'achats en négociant en amont les achats d'électricité et de gaz pour ses membres, ce qui permet de limiter l'impact des augmentations des prix de ces énergies. Mais aussi, en misant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et notamment les bâtiments scolaires avec notre programme de financement exceptionnel « PROGRES ». L'éclairage public est aussi une source d'économie importante : le syndicat a donc décidé de prendre à sa charge les coûts de changements d'horaires pour ses communes souhaitant éteindre leur éclairage la nuit.

Même si ces leviers mobilisés par le syndicat représentent un réel soutien aux collectivités, nous espérons que ces dernières puissent bénéficier du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement et pas uniquement les petites collectivités de moins de 10 employés et de moins de 2 M€ de recettes.

Enfin, nous n'oublions pas nos concitoyens en difficulté pour payer leurs factures d'énergies : c'est pour cela que nous venons d'octroyer 20 000 € de subvention à trois associations caritatives afin qu'elles puissent renforcer leurs aides.

Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente du SDEC ÉNERGIE



Le futur schéma directeur des infrastructures de recharge va déterminer le nombre de nouvelles bornes à installer.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Nouvelles bornes de recharge : la concertation se poursuit

Le futur Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) du Calvados est en cours de rédaction. Le SDEC ÉNERGIE, coordonnateur de la concertation, poursuit ses rencontres avec les élus du territoire.

Combien de nouvelles bornes de recharge ? Où les positionner ? Et de quelle puissance seront-elles ? Les questions auxquelles doit répondre le futur Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) du Calvados sont nombreuses. Engagée en mai dernier, la démarche de concertation, coordonnée par le SDEC ÉNERGIE, s'est poursuivie tout cet été. Des entretiens avec les EPCI, la Région Normandie, Enedis ou des associations d'utilisateurs ont permis de valider le scénario d'un « développement modéré et maîtrisé de l'électromobilité » à l'échelle départementale, présenté le 17 mai.

Les échanges estivaux sont venus confirmer la cohérence et la complémentarité du futur schéma avec les documents d'urbanisme des collectivités, ainsi que l'apparition de nouveaux besoins. La question (nouvelle) des infrastructures de recharge sur les parkings a ainsi été posée. Cette problématique aura des conséquences directes sur le déploiement des bornes. En effet, depuis la loi d'Orientations des mobilités (dite loi LOM) de décembre 2019 et la loi Climat et Résilience d'août 2021, obligation est faite de mettre à disposition des points de recharge dans tous les parcs de stationnement de plus de 20 emplacements de bâtiments non résidentiels et/ou gérés en délégation de service

public, en régie ou via un marché public, au 1^{er} janvier 2025. Cela nécessite, dans le cadre du SDIRVE du Calvados, d'examiner très finement avec les EPCI les opportunités d'équiper ces parkings. Et notamment de voir si ces derniers sont soumis à la réglementation.

« Pas question d'imposer »

« Nous voulons que la démarche soit constructive. Les besoins ont été identifiés et il n'est pas question de les imposer. D'où les échanges avec les territoires », assure Jean-Luc Guillouard, Vice-président du SDEC ÉNERGIE, en charge des mobilités bas-carbone. Le nombre d'infrastructures à déployer ainsi que la localisation des emplacements ont donc été discutés, entre les bornes proches des copropriétés sans parking ou celles sur les pôles d'échanges multimodaux, les bornes de recharge d'appoint sur les parkings publics, les bornes sur les aires de covoiturage ou sur les axes de transit.

Désormais, entre octobre et novembre, la seconde phase de la concertation va se poursuivre avec le travail en ateliers (16 sont prévus, soit un atelier par périmètre géographique d'EPCI). Ces derniers vont permettre de décliner localement la stratégie départementale. « On va confronter le travail mené à la réalité du terrain en positionnant les bornes dans le cadre d'un déploiement équilibré sur chaque EPCI », souligne Alban Raffray, directeur du département Transition énergétique au SDEC ÉNERGIE. En décembre, le schéma directeur sera rédigé pour être restitué aux parties prenantes qui pourront réagir, puis transmis au Préfet en janvier-février. Celui-ci aura alors deux mois pour le valider.

Au final, le document devrait être publié en avril 2023. □

> Retrouvez toutes les informations sur le SDIRVE

sur : [www.sdec-energie.fr/
schema-directeur-pour-
les-infrastructures-de-
recharge-pour-vehicules-
electriques-sdirve](http://www.sdec-energie.fr/schema-directeur-pour-les-infrastructures-de-recharge-pour-vehicules-electriques-sdirve)



100 NOUVELLES BORNES SANS ATTENDRE

Face aux nombreuses demandes des communes et sans attendre la mise en place du SDIRVE, le SDEC ÉNERGIE a décidé de lancer un programme relais d'installation de 100 bornes, pour une enveloppe de 1 million d'euros « à condition qu'elles soient déjà identifiées dans le futur document en cours de rédaction », insiste Philippe Landrein, responsable de la mobilité durable au SDEC ÉNERGIE. Dans ce cas, leur installation serait à 100 % prise en charge par le syndicat.

PROCHAINE RÉUNION LE 6 DÉCEMBRE



Réunion de partage sur le SDIRVE le 20 septembre 2022.

Le processus d'écriture et de concertation engagé en mai 2022 avance selon le calendrier prévu. Après la réunion du 20 septembre, un nouveau rendez-vous est programmé le mardi 6 décembre. Il permettra de consolider les résultats des différents ateliers afin de présenter un premier projet de schéma directeur abouti.

GEL DES LOYERS DES LOGEMENTS ÉNERGIVORES



Depuis le 24 août dernier, les propriétaires de logement dont l'étiquette de diagnostic de performance énergétique est F ou G ne peuvent plus augmenter leur loyer. Une première restriction d'une longue série puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2023, les logements qualifiés de passoires thermiques, consommant plus de 450 kWh au m², se verront interdits à la location. Puis, en 2025, ce sera au tour des logements classés G, suivis des logements F en 2025 et des E en 2034.



L'ÉTAT DÉPOSE SON OFFRE POUR RENATIONALISER EDF

L'État français a officiellement lancé le 4 octobre le processus de renationalisation d'EDF, a indiqué dans un communiqué l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'opération était voulue par le gouvernement pour relancer le nucléaire après une année difficile pour le groupe. L'État, qui possède aujourd'hui 84 % d'EDF, a déposé son projet d'offre publique d'achat « simplifiée » auprès de l'AMF, une première étape dans le processus pour retirer EDF du marché boursier. L'opération, chiffrée à 9,7 milliards d'euros, vise à racheter aux autres actionnaires les 16 % du capital qu'il ne détient pas. L'offre de rachat au prix de 12 € par action devrait courir du 10 novembre au 8 décembre.



HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE : LE BOUCLIER TARIFAIRE PROLONGÉ EN 2023

Le bouclier tarifaire, déjà prolongé jusqu'en décembre 2022 pour le gaz, et jusqu'au 1^{er} février 2023 pour l'électricité, sera reconduit en 2023. C'est ce qu'a annoncé le gouvernement le 14 septembre 2022 dans sa conférence sur la situation énergétique. L'objectif est de palier auprès des ménages et des petites entreprises la forte hausse attendue sur les prix de l'énergie. Néanmoins, les tarifs réglementés du gaz et de l'électricité augmenteront de 15 %.

PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2023 : UNE FORTE AUGMENTATION AU PROFIT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



Le PLF 2023 a été présenté en Conseil des ministres le 26 septembre dernier. Il devrait être examiné mi-octobre par les députés. Le texte prévoit une augmentation de 15 % du budget des ministères de la Transition écologique et de la Transition énergétique, à 59,6 Mds €. Cette enveloppe devrait bénéficier principalement au logement (20,5 Mds €), à l'énergie (15,5 Mds €), aux mobilités (9,7 Mds €) et au fonds vert doté de 1,5 Mds €, spécialement créé pour soutenir les collectivités dans leur transition énergétique.



LES COLLECTIVITÉS FACE À LA FLAMBÉE DES PRIX

La force du groupement d'achat et les nécessaires économies

Face à un contexte exceptionnel avec des prix de l'énergie jamais atteints (le mouvement pourrait durer), le SDEC ÉNERGIE mise sur deux axes : la force des groupements d'achats en anticipant au mieux pour ses membres et les économies à réaliser par les communes.

Du jamais vu ! Des prix qui explosent et les factures avec. Depuis quelques semaines, la flambée des prix s'impose à tous, particuliers comme collectivités, même si le mouvement de hausse avait commencé dès le 4^e trimestre 2021. « Entre juillet 2021 et septembre 2022, le prix du gaz sur les marchés boursiers a été multiplié par 20 passant de 20 € le mégawattheure (MWh) à 300 €, son maximum. Soit une augmentation de 1 500 % en un plus d'un an. Pour l'électricité, son prix a été multiplié par 25, sur la même période », se rappelle Catherine Gourney-Leconte, Présidente du SDEC ÉNERGIE.

Effets maîtrisés en 2021-2022

Mis en place par le syndicat du Calvados dès 2015 et réunissant aujourd'hui près de 500 membres pour plus de 11 000 contrats d'énergie, le groupement de commandes a joué tout son rôle depuis sa création au service des collec-

tivités en négociant en amont les achats de gaz et d'électricité (*lire ci-contre l'interview*). Très majoritairement pour 2021 et 2022, les augmentations des tarifs ont été plutôt maîtrisées pour les collectivités. « Le SDEC ÉNERGIE achète par anticipation, c'est-à-dire qu'il achète l'année « n-1 » et même l'année « n-2 » les quantités d'électricité et de gaz nécessaires aux besoins des membres pour une année « n », explique Bruno Delique, directeur général du SDEC ÉNERGIE.

Pour les adhérents, un gaz à 54,23 € au lieu de 150 €

En cette fin d'année 2022, la dernière vague de fond est brutale dans son ampleur et imprévisible. Comme d'autres, le syndicat subit de plein fouet la crise énergétique et les tarifs obtenus augmentent considérablement. Mais la force du groupement (la forme des appels d'offres et l'anticipation des achats) permet d'en atténuer

les effets. Ainsi, le syndicat a déjà constitué le prix du gaz pour 2023. Il sera à 54,23 € le MWh, à comparer au prix actuel du gaz de l'ordre de 150 €/MWh. « Ceci grâce à des achats étalés sur 2021 et 2022, dans une période où les prémices de la crise énergétique se sont fait sentir », se félicite Catherine Gourney-Leconte. L'impact sera néanmoins significatif sur les factures des membres du groupement pour 2023 : + 300 % d'augmentation du coût d'achat de la molécule ce qui se traduira par une hausse de la facture de l'ordre de 120 à 150 %.

Le constat est le même pour l'électricité avec des impacts sur les factures selon les différents lots des marchés : hausse de 2 à 2,5 fois plus importante qu'en 2022 pour les petits contrats (tarifs bleus et éclairage public), stabilité pour les contrats C3/C4 ou augmentation de 25 à 35 % pour les contrats C2. □

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE CE QUE LE SDEC ÉNERGIE PRÉCONISE



Le 6 octobre, le SDEC ÉNERGIE a accordé une aide exceptionnelle de 20 000 € à trois associations caritatives.

La première et véritable économie porte sur l'énergie que l'on ne consomme pas. Le SDEC ÉNERGIE aide les communes :

Pour l'éclairage public,

- il faut limiter l'allumage à l'essentiel. À ce jour, les 2/3 des communes coupent l'éclairage la nuit. Le bureau syndical du SDEC ÉNERGIE vient de voter la prise en charge des interventions pour modifier les durées d'allumage ;
- il faut remplacer les lampes énergivores et installations anciennes par du matériel led. L'aide du syndicat peut aller jusqu'à 50 % ;
- il faut s'engager dans le processus « à la demande » (J'allume ma rue à Épron par exemple).

Pour les bâtiments publics,

- l'appel à projets « Progrès » finance des travaux de rénovation énergétique performante des établissements scolaires, en lien avec le programme ACTEE (lire *Dialogue* N° 84 de juin 2022, pages 2 et 3). Le taux d'aide du SDEC ÉNERGIE est de 30 % par projet (dans la limite de 75 000 €).

Le SDEC ÉNERGIE soutient les communes à développer des énergies renouvelables locales.

- le photovoltaïque en toiture des bâtiments publics, selon les tailles des projets ;
- le réseau de chaleur - bois énergie grâce à une convention avec l'ADEME qui permet le financement de projets ;

- la méthanisation avec une aide financière aux raccordements.

Le SDEC ÉNERGIE accompagne aussi les usagers en situation de précarité énergétique.

Aide aux financements des impayés de factures énergétiques :

- en venant en aide aux associations caritatives. C'est une nouveauté 2022 : le SDEC ÉNERGIE versera au total 20 000 € à La Croix Rouge, au Secours Catholique et au Secours Populaire (*photo ci-dessus*) ;
- en poursuivant son partenariat avec le Fonds de solidarité énergies ;
- en soutenant les CCAS pour répondre à l'urgence sociale des impayés de gaz.

Financement de la rénovation des « passoires énergétiques » soit 40 000 € par an avec différents partenariats.

Enfin, le SDEC ÉNERGIE compte sur la sensibilisation et l'information :

- auprès des publics jeunes avec la Maison de l'Énergie qui fera peau neuve début 2023 ;
- auprès des élus via la Fabrique énergétique et les Commissions locales d'énergie ;
- par son partenariat avec les points Info 14 - Maison de services au public.

INTERVIEW



CATHERINE GOURNEY-LECONTE
PRÉSIDENTE DU SDEC ÉNERGIE

« LE GROUPEMENT D'ACHAT APORTE EXPERTISE, VEILLE ET ANTICIPATION »

Le groupement d'achats du SDEC ÉNERGIE est-il un rempart contre la hausse des prix de l'énergie ?

Oui absolument. Instauré voilà sept ans par le syndicat, le groupement de commandes a parfaitement fonctionné jusqu'en 2021 en négociant et en achetant en amont, réduisant ainsi la facture d'énergie des collectivités en moyenne de 10 %. Ce qu'on oublie parfois. Le SDEC ÉNERGIE joue ici pleinement son rôle d'expert/accompagnateur de nos adhérents. Les mécanismes d'achat sont particulièrement complexes et réclament de la part de l'acheteur, le syndicat, un niveau d'expertise important, une veille journalière des marchés et des capacités d'anticipation importantes.

Qu'en est-il pour 2023 ?

Pour 2021 et 2022, les effets des hausses ont été plutôt maîtrisés pour les collectivités. Nos « prises de position » sur les marchés de l'énergie ont été largement anticipées par des achats dès 2020, en période de crise sanitaire et d'économie au ralenti. Malgré ces anticipations et la forme de nos appels d'offres qui nous permettent de prendre des positions sur les marchés très tôt (achat de l'électricité en 2021 pour 2023) et ainsi anticiper les besoins, nous subissons de plein fouet la crise énergétique et les tarifs obtenus augmentent considérablement. C'est aussi la raison pour laquelle, nous proposons également aux communes des leviers d'accompagnement en faveur des économies d'énergie (lire ci-contre).



RÉUNION D'INFORMATION LE 25 OCTOBRE

Dans le contexte de crise de l'énergie et de hausses des dépenses énergétiques, le SDEC ÉNERGIE organise une réunion d'information le mardi 25 octobre à 10h30 à la CCI de Caen Normandie.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

Lisieux signe une convention pour cinq ans

Le SDEC ÉNERGIE consacre 15 millions d'euros annuellement pour enfouir les réseaux aériens des communes qui en font la demande au cas par cas. La Ville de Lisieux a décidé de se donner plus de visibilité en signant une convention pour programmer ses travaux jusqu'en 2026.



L'intérêt d'effacer les réseaux aériens n'est plus à démontrer. Sécuriser la distribution d'électricité, soigner l'esthétique des villes en apaisant l'environnement, supprimer les obstacles sur la voirie... De nombreuses communes veulent accélérer le pas, mais sur les 150 demandes qui lui sont adressées, la commission Travaux du SDEC ÉNERGIE n'en valide qu'une centaine par an.

Pour ceux-là, le SDEC ÉNERGIE réalise sous sa maîtrise d'ouvrage unique l'ensemble des opérations : enfouissement coordonné des réseaux électriques, éclairage public et création du génie civil de communications électroniques permettant la mise en souterrain des réseaux de télécommunications jusqu'au domicile de l'abonné. Le tout réalisé par une seule entreprise.

Un programme pluriannuel

Face à la forte demande des communes, la Ville de Lisieux a souhaité signer avec le SDEC ÉNERGIE une convention pour programmer

ses travaux sur les quatre années à venir. « Une convention peut être pertinente pour des villes d'une certaine dimension, relève Frédéric Leroy, responsable du service Effacement des réseaux. Pour Lisieux, elle permet de cristalliser un planning en définissant deux à trois réalisations par an, ce qui ne serait pas forcément assuré en dehors d'une convention. »

Douze projets prioritaires ont été phasés jusqu'en 2026. Ils permettront de traiter 6,3 km de voirie et de supprimer 3,7 km de fils nus sensibles au gel, au vent, et même aux fortes chaleurs. En 2020, lors d'un épisode de canicule, la Ville avait déploré un départ d'incendie ! « Ce programme est en parfaite adéquation avec les objectifs fixés par notre plan pluriannuel d'investissements prévoyant la suppression de ces réseaux vétustes », ajoute Frédéric Leroy. Le montant des travaux s'élèvera à 3,3 millions d'€ avec une participation financière pour la Ville de Lisieux de 2,3 millions d'euros. □



PAROLE D'ÉLU

**SÉBASTIEN
LECLERC
MAIRE DE LISIEUX**

« COORDONNER

LES INTERVENTIONS »

« La convention signée avec le SDEC ÉNERGIE nous donne une vision à long terme, ce qui permet de développer un programme ambitieux et de phaser judicieusement les travaux. C'est un travail collaboratif. Le SDEC ÉNERGIE a produit un état des réseaux et nous allons prioriser les secteurs à traiter en fonction des travaux de voirie que nous avons programmés, mais aussi du plan vélo qui doit notamment passer par la rue du Général-Leclerc. En 2023-2024, nous réaménagerons sur près de 2 km notre entrée de ville par le nord. À lui seul, le boulevard Herbet-Fournet représentera 4 de nos 12 projets. Pour éviter la répétition des chantiers, nous nous coordonnerons avec les travaux qu'Enedis doit réaliser pour renforcer la ligne moyenne tension. »

RETOUR
D'EXPÉRIENCE

LA SECONDE VIE DE L'EXPOSITION 2050



Support d'animation pour saisir l'omniprésence de l'énergie dans notre quotidien, comprendre notre dépendance aux énergies fossiles et les conséquences sur le réchauffement climatique, l'exposition 2050 de la Maison de l'Énergie du SDEC ÉNERGIE a été désinstallée et devrait, après sept ans de bons et loyaux services, faire le bonheur d'une autre structure. Elle aura attiré 11 900 visiteurs dont 458 classes scolaires, et aura bénéficié de plus de 750 animations permettant de saisir les enjeux énergétiques et l'urgence climatique.

Le SDEC ÉNERGIE souhaite proposer à la vente cet outil aux collectivités, associations, lieux culturels ou de vulgarisation scientifique... qui souhaitent devenir un lieu d'éducation à la transition énergétique. L'exposition 2050 sera remplacée au printemps prochain par un escape game sur la transition énergétique.

- Prix de vente : 1 500 €
- Surface nécessaire pour l'installation : 110 m² minimum
- Nécessité de moyens d'animation
- Formation à l'outil proposé par le SDEC ÉNERGIE (gratuite)
- Public visé : scolaire, collectivités, grand public, élus.

> **Contact : Marie-Julie Brillon**
02 31 06 91 76
mjbrillon@sdec-energie.fr

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Quand un éclairage énergivore motive l'effacement des réseaux

Première commune du département à signer une convention avec le SDEC ÉNERGIE pour l'effacement des réseaux aériens, Houlgate a réceptionné les travaux de la rue des Bains. La première d'une dizaine d'opérations programmées pour les quatre ans à venir.



Les réseaux aériens sont particulièrement vulnérables aux intempéries, notamment pour les communes situées en Zone de Vent, mais aussi pour celles qui possèdent encore des lignes basse tension à fils nus. Dans ces deux cas, le SDEC ÉNERGIE encourage l'enfouissement par des aides financières substantielles. Pour Houlgate, qui a su saisir l'opportunité, elles ont représenté 40 % du coût des travaux de la rue des Bains.

Mais c'est par une autre problématique que la commune a lancé sa réflexion sur l'effacement des réseaux. Pour améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public, Houlgate a souhaité remplacer ses luminaires au sodium par des lanternes LED pré-réglées en usine. Cette technologie permet de moduler l'intensité lumineuse. Après 23 h, l'éclairage passe de 15 à 7,5 lux sur la route départementale et de 10 à 5 lux dans la rue du Moulin, également concernée par cet effacement.

Plutôt que de poser les luminaires neufs sur d'anciens poteaux en béton qui supportaient aussi les réseaux aériens, la commune a opté pour l'enfouissement. Les six vieilles lanternes ont été déposées et remplacées par neuf

lampadaires. L'économie réalisée représente 327 watts en puissance instantanée, tout en assurant un éclairage plus homogène.

Un chantier complexe

Après cinq mois de travaux réalisés pendant la pandémie et hors période estivale, les réseaux aériens (basse tension, éclairage public, télécom et fibre) n'entravent plus la vue sur le front de mer. « *Un chantier assez complexe en raison de la densité des raccordements et de la coordination nécessaire avec la SNCF pour éviter les bouchons jusqu'au passage à niveau* », se souvient Yann Leboutteiller, ingénieur Effacement des réseaux. *Mais surtout, il a fallu innover pour passer Le Drochon. Le franchissement en encorbellement sous le pont nous a été refusé par l'agence routière départementale. Nous avons dû poser une buse sous le lit de la rivière pour éviter un forage dirigé très coûteux.* »

Cette première opération a donné le « La » pour les suivantes. En avril 2023, plus aucun câble n'apparaîtra sur la RD 513 jusqu'au centre-ville, et deux autres projets d'effacement sont déjà en étude. □

LE CHIFFRE

0 €



C'est le prix fixé par le SDEC ÉNERGIE pour couper l'éclairage public. Face à la flambée de la facture d'électricité,

plusieurs collectivités souhaitent éteindre leur éclairage public. Ainsi, pour les collectivités ayant transféré leur compétence, le syndicat prend désormais en charge les coûts de changement d'horaire des installations d'éclairage public soit 56,90 € pour la 1^{re} armoire et 8,30 € pour les suivantes, et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

> **Contact : eclaireage@sdec-energie.fr**
02 31 06 61 65

EN MISSION

Nouveau responsable et croissance des demandes

En août dernier, David Vaudorne, a pris la succession de Wilfried Kopec à la tête du service éclairage public et signalisation lumineuse du SDEC ÉNERGIE. Entretien avec cet homme qui compte déjà 20 années d'expérience au sein d'un service qui se renforce en compétences humaines.

DIALOGUE : Petit rappel des missions du service éclairage public et signalisation lumineuse.

David Vaudorne : Nous sommes en charge de l'exploitation des réseaux ainsi que des maîtrises d'œuvre et d'ouvrage des travaux liées à l'éclairage public et la signalisation lumineuse. Actuellement, nous gérons 103 000 points lumineux sur le Calvados, 4 300 armoires de commande et 105 carrefours à feux. L'exploitation comprend notamment la maintenance curative et préventive, ou encore l'achat de l'énergie pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse. 459 collectivités ont aujourd'hui transféré leur compétence « éclairage public » et 45 la « signalisation lumineuse ». Nous sommes pour elles totalement en responsabilité des équipements. Les investissements vont de l'étude jusqu'à la réception des chantiers en passant par le suivi des travaux.

DIALOGUE : Un service qui s'étoffe en compétences humaines ?

D.V. : Le service s'est étoffé de deux nouveaux agents et compte désormais 11 personnes : deux exploitants de réseaux, quatre investisseurs (réalisation des travaux neufs ou d'ampleur), trois assistants techniques, un responsable adjoint et moi-même en manager du service. Cette évolution est liée à la prise en charge de communes nouvelles. En deux ans, 3 000 points lumineux supplémentaires ont été intégrés au patrimoine déjà entretenu par le SDEC ÉNERGIE.



Notons l'arrivée de collectivités comme Trouville-sur-Mer, Dives-sur-Mer, Bayeux Intercom ou encore, au 1^{er} janvier prochain, Colombelles.

L'accroissement de notre activité est lié aussi à la mise en place d'un programme de rénovation pour les communes

équipées de luminaires de plus de 30 ans qui sont plus sujets aux pannes et consomment davantage que les nouveaux appareils de technologie LED.

Parallèlement, nous avons des demandes complémentaires sur des services annexes comme la pose de radars pédagogiques, de caméras de surveillance ou encore de rénovation d'éclairage d'enceinte sportive (pose de LED) pour des raisons évidentes d'économies d'énergie.

DIALOGUE : Éclairage public et signalisation lumineuse, un service que vous connaissez parfaitement ?

D.V. : J'ai fait toute ma carrière au SDEC ÉNERGIE et dans ce même service. Je suis entré en 2002 comme exploitant de réseau pour devenir en 2007 technicien investissement. Professionnellement, j'ai grandi au SDEC ÉNERGIE en même temps que le service montait en puissance et en compétence. Aujourd'hui, c'est avec un immense plaisir que je prends la responsabilité du service accompagné d'une équipe, renouvelée à 65 %, pleine de promesses. Même si mes nouvelles missions m'éloignent du terrain, je m'attacherai à rester proche et à l'écoute des élus. □

PAROLE À...
XAVIER PINTAT
PRÉSIDENT DE LA FNCCR - FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES
SUR LE 38^E CONGRÈS NATIONAL QUI S'EST TENU À RENNES DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022

Quels sujets ont été au cœur des débats ?

Il y a encore quelques années, les alertes de la FNCCR concernant les risques d'une explosion du prix de l'énergie dans un marché de détail ouvert à la concurrence étaient certes entendues mais restaient marginales. Aujourd'hui, les questions du prix de l'énergie et de la sobriété sont sur toutes les lèvres. Les collectivités s'inquiètent de ne pas pouvoir assurer leurs missions de service public dans de bonnes conditions, voire de les supprimer comme cela a été le cas en septembre avec des piscines. Les syndicats d'énergie sont particulièrement attentifs à ces questions. Notre congrès s'est donc penché sur les solutions immédiates et à moyen terme pour préserver les budgets de fonctionnement des collectivités grâce à la sobriété et leur permettre d'agir localement pour la transition énergétique et écologique avec ce filigrane « rebondir et se réinventer ensemble »

Comment les collectivités peuvent-elles agir pour relever les défis de la sobriété ?

Lors de notre congrès, nous avons adopté plusieurs motions invitant les pouvoirs publics à développer un vrai bouclier tarifaire pour les collectivités. Cela passe tout d'abord par un élargissement du bénéfice des tarifs réglementés de l'électricité aux collectivités locales et à leurs groupements quelle que soit leur taille. La rénovation énergétique constitue également une arme efficace pour renforcer notre indépendance énergétique et réduire les charges des collectivités. De surcroît, le Gouvernement en lien avec la FNCCR prépare actuellement la troisième édition du programme ACTEE qui devrait même s'en trouver renforcée.

Quant à la crise énergétique, elle s'inscrit dans la durée si nous ne mettons pas tout en œuvre pour favoriser les productions énergétiques locales. C'est pourquoi, la FNCCR défend depuis des années la possibilité pour les collectivités de s'engager pleinement dans les sociétés de production d'énergies renouvelables décentralisées. Comme le dit le slogan de notre congrès, nous devons collectivement nous réinventer et changer de paradigme. L'heure est à la vraie décentralisation y compris en matière d'énergie. Face à la crise du gaz, les territoires peuvent soutenir la construction de méthaniseurs. Face aux enjeux du mix énergétique, les collectivités peuvent investir dans le solaire, l'éolien, le bois-énergie, la micro-hydraulique, la récupération de chaleur fatale et l'hydrogène renouvelable... Les collectivités ont aussi un rôle d'exemplarité et de sensibilisation auprès des usagers pour élaborer un plan de sobriété énergétique global, partagé et social. □

TELEX...

24 novembre Journée Nationale contre la précarité énergétique - **6 décembre** 14h, CCI Caen Normandie : Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques – Réunion de restitution de la 2^e phase de concertation - **15 décembre** Comité syndical

Informations et inscriptions sur sdec-energie.fr

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU SDEC ÉNERGIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :

FACEBOOK.COM/SDECENERGIE @SDECENERGIE#SDEC14

Bimestriel d'information du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados

Directrice de la publication : Catherine Gourney-Leconte • Directeur délégué : Bruno Delique • Rédactrice en chef : Sandrine Marie-Le Brun • Conception graphique et éditoriale, rédaction et mise en page : aprim-caen.fr
 Crédit photos : SDEC ÉNERGIE, aprim, À vue d'œil, Philippe Barbosa, Angelov/Adobe Stock (couverture) • Impression : Caen Repro - ISSN : 1162-647 X